

c'était la beauté de ses yeux, la jeune fille se servit de son fuseau pour faire sortir ses yeux de leur orbite et dit à son poursuivant qu'il pouvait les prendre et la laisser désormais en repos.

La légende des yeux arrachés a été très répandue au moyen âge; voir les renseignements bibliographiques contenus dans deux notes de H. Gaidoz (*Méhusine*, t. III, 1886-1887, p. 300-302 et p. 479). Cf. Jacques de Vitry (ms. latin 17.509, f° 51) et Étienne de Bourbon, décédé vers 1261 (*Anecdotes historiques, légendes et apologues* publiées par Lecoy de la Marche, 1877, p. 211-212).

Ken pen chouo yi ts'ie yeou pou pi tch'ou ni p'i nai ye (*Trip.*, XVI, 10, p. 27 r°): La courtisane *Lien houa sō* (Utpalavarnā) est à la disposition de qui lui donne 500 pièces d'or; un jeune brahmane veut avoir des relations avec elle, mais comme elle lui demande cette somme et qu'il ne la possède pas, il quitte la courtisane pour aller se procurer l'argent nécessaire; cependant *Lien houa sō* est convertie par Maudgalyāyana et se fait nonne; quand le jeune homme revient, elle lui demande ce qu'il aime en elle, et, sur sa réponse qu'il aime ses yeux, elle se les arrache et les lui présente sur la paume de sa main; le jeune homme, furieux, la frappe sur la tête en l'injuriant.

Même récit dans le *Ken pen chouo yi ts'ie yeou pou p'i nai ye tsa che* (*Trip.*, XVII, 2, p. 54 r°).

XXXVI, 3, 60^b.

N° 191.

Sûtrālamkāra, trad. Huber, n° 71, p. 416-421.

XXXVI, 3, 75^b-76^a. — XX, 1, 78^a, col. 9. — Cf. aussi Hiuan-tsang (Beal, *Records*, I, 124) pour le roi qui se fait livrer.

N° 194.

XXXVI, 3, p. 64^b.